

REGLEMENT DE COMPTABILITE

I - Tarifs

Scolarité

Nombre d'enfants scolarisés :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants
Montant de la scolarité par mois (sur 10 mois) :	190 euros	340 euros	510 euros	685euros	855euros

	Forfait trimestre	Forfait année
Surveillance panier-repas (par famille)	50 euros	150 euros

III – Manuels scolaires et fournitures

L'école met à la disposition des élèves les manuels. Chaque élève devra en prendre soin et les recouvrir d'une protection Toute dégradation entraînera un remboursement des manuels par les parents.

Les fournitures scolaires sont fournies par l'école. Le prix de ces fournitures est inclus dans les frais de scolarité.

IV - Règlement de la scolarité

Elle peut être réglée en une fois (pour l'année), en trois fois (par trimestre) ou en dix fois. Une facture peut être fournie sur simple demande.

Tout trimestre entamé est dû en totalité.

Par ailleurs, en cas d'absence d'un enseignant, si aucune solution de remplacement ne peut être mise en place, les parents auront soin de trouver une solution pour prendre en charge leur enfant, sans réclamation de dommages et intérêts.

Enfin, si, le jour de la rentrée, l'établissement ne peut pas accueillir l'enfant pour une raison indépendante de sa volonté, aucun règlement n'est dû et le montant du chèque d'inscription déjà encaissé est remboursé aux parents sans versement de dommages et intérêts.

V- Modalités de paiement

Paiement par chèque uniquement Les chèques seront remis signés et datés en début d'année pour :

- L'année
- Les trois trimestres
- Les 10 mois de l'année scolaire, ils ne seront touchés que mensuellement (le 8 de chaque mois) par l'école.

VI - Difficultés financières

La question financière ne doit pas être un frein à l'inscription d'un enfant ; dès lors que ses parents adhèrent à la charte, il a sa place à l'école Saint Michel Archange.

Le directeur est là pour proposer des solutions à la demande des parents.

Par ailleurs, il existe une possibilité de bourse scolaire octroyée par l'AES et le MCF, contactez-nous pour de plus amples informations.

Engagement financier

Nous soussignés, M et Mme.....,

nous engageons à régler à l'école Saint Michel Archange avant les 8 de chaque mois, ou les 8 de chaque trimestre ou le 8 septembre pour un règlement à l'année,

Par chèque à l'ordre de ADESMA

l'intégralité du montant des frais énumérés ci-avant concernant notre (nos) enfant(s).....pendant

l'année scolaire 20.../20....., soit 10 mois de septembre à juin pour une somme de par mois.

Fait à, le

Signatures des deux parents :